FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS

APEF Côte Fleurie

Votre référent : Cyrielle BARBET

Adresse : 51 Rue Aristide Briand 14800 Touques

Tél : 02 31 89 14 75

Email : cotefleurie@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP908501414
Structure agréée: SAP908501414

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports
Bus Nomad Car ligne 113

Accès PMR :

Autorité de tutelle :

DDETS : 3 place Saint-Clair, 14200 Hérouville-Saint-Clair, France

Zone d'intervention :

Ablon, Angerville,Annebault,Auberville,Auvillars,Barneville-la-Bertan,Basseneville,Beaufour-Druval,Beaumont-en-Auge,Benerville-sur-Mer,Beuvron-en-Auge,Blangy-le-Château,Blonville-sur-Mer,Bonnebosq,Bonneville-la-Louvet,Bonneville-sur-Touques,Bourgeauville,Branville,Brucourt,Canapville,Clarbec,Coudray-Rabut,Cresseveuille,Cricqueboeuf,Cricqueville-en-Auge,Danestal,Deauville,Dives-sur-Mer,Douville-en-Auge,Dozulé,Drubec, Englesqueville,Équemauville,Fierville-les-Parcs,Formentin,Fourneville,Genneville,Gerrots,Glanville,Gonneville-sur-Honfleur,Gonneville-sur-Mer,Goustranville,Grangues,Heuland,Honfleur,Hotot-en-Auge,Houlgate,La Rivière-Saint-Sauveur,La Roque-Baignard,Le Breuil-en-Auge,Le Brévedent,Le Faulq,Le Fournet,Le Mesnil-sur-Blangy,Le Theil-en-Auge,Le Torquesne,Léaupartie,Les Authieux-sur-Calonne,Manerbe,Manneville-la-Pipard,Norolles, Pennedepie,Périers-en-Auge,Pierrefitte-en-Auge,Pont-l'Évêque,Putot-en-Auge,Quetteville,Repentigny,Reux,Rumesnil,Saint-André-d'Hébertot,Saint-Arnoult,Saint-Benoît-d'Hébertot ,Saint-Étienne-la-Thillaye,Saint-Gatien-des-Bois,Saint-Hymer,Saint-Jouin,Saint-Julien-sur-Calonne,Saint-Léger-Dubosq,Saint-Martin-aux-Chartrains,Saint-Philbert-des-Champs,Saint-Pierre-Azif,Saint-Vaast-en-Auge,Surville,Touques,Tourgéville,Tourville-en-Auge,Trouville-sur-Mer,Valsemé,Vauville,Victot-Pontfol,Vieux-Bourg,Villers-sur-Mer,Villerville

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, (IMA),Ecoute et Solutions, (RMA), Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, Mondial
assistance, FOR ME et mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale...

Informations complémentaires

✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU 01/06/2026

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *

APEF COTE FLEURIE

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	29,45 €	32,40 €	16,20 €
Bien-être	31,27 €	34,40 €	17,20 €
Evasion	33,09 €	36,40 €	18,20 €
Ponctuel	35,82 €	39,40 €	19,70 €
AIDE A DOMICILE (Séniors ou personnes en situation de handicap)			
Aide + Accompagnements	31,27 €	34,40 €	17,20 €
Aide + Accompagnements ponctuel	34,00 €	37,40 €	18,70 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	30,36 €	33,40 €	16,70 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,45 €	32,40 €	16,20 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	34,91 €	38,40 €	19,20 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	56,73 €	62,40 €	31,20 €
JARDINAGE			
Régulier	46,17 €	55,40 €	27,70 €
Ponctuel	52,00 €	62,40 €	31,20 €

Autres prestations :	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	39,50 €	35,91 €	Téléassistance (à partir de)	29,90 €	24,92 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 19,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,90 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'ouverture de compte : 23,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'enlèvement des déchets verts : 60,00 € TTC / évaction (Taux de TVA associé à la prestation)

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, …)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES
Aide à domicile (1)
(séniors et personnes en situation de handicap)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (1)
ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Nettoyer les sols et faire les poussières	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ….)	X
Faire les lits et changer les draps	X
Ranger et organiser les pièces	X
GESTION DU LINGE	
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X
Effectuer des travaux simples de couture	X
GESTION DES REPAS ET COURSES	
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, …)	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	X
Vider et sortir les poubelles	X
Maintenir une vigilance au domicile	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X
ACTVITES ET SORTIES	
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc **	X
Aider aux tâches administratives	X

(1) Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes*

** Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes*

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants (1)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES *	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et les enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES
Jardinage

JARDINAGE	
La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage …)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, …	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1er septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention *: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit* ***d'entretien courant effectué à hauteur d'homme*** *, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).*

GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE

MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A	**Assistant de Vie B**	**Assistant de Vie C**
Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne

APEF Côte Fleurie

Tarifs (1) applicables au 01/01/2026

TARIFS JOUR

Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h — Assistant de Vie	**A**	**B**	**C**
Exemples de tarifs horaires *(incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)*	32,25€	33,01€	34,45€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	**16,13€**	**16,51€**	**17,23€**
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	17,45€	18,21€	19,65€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	12,33€	12,33€	12,33€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,47€	2,47€	2,47€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h
dont 8 heures de présence responsable (4)

Exemple de tarifs pour une nuit *(incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)*	220,80€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	110,40€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le partiulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombres d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d' évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50 h/semaine chez le client considéré.

Modes de paiement: Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impots de 50% des sommes dépensés selon les conditons en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence: